

REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'OISE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
(téléphone 03.44.06.50.00 poste 5295)

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
CODE DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

LA SOCIÉTÉ L'ART DE CONSTRUIRE SOLLICITE L'AUTORISATION D'EXPLOITER TROIS BATIMENTS D'ENTREPOSAGE SUR LA COMMUNE D'AVRIGNY

LE PROJET EST SOUMIS A AUTORISATION PREFECTORALE

En exécution des prescriptions de l'article L.512-2, premier alinéa, et des articles R.512-14 et R.512-15 du code de l'environnement, les pièces des dossiers seront déposées pendant 1 mois, du 10 février au 12 mars 2012 inclus, aux mairies d'Avrigny, Epineuse, Bailleul le Soc, Catenoy, Choisy la Victoire, Sacy le Grand, à la sous-préfecture de Clermont, et à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, pour être consultées sur place, par toute personne qui en fera la demande. Les résumés non techniques des études d'impact et de dangers sont consultables sur le site internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont des autorisations assorties du respect de prescriptions ou des refus.

Monsieur Pierre DENDIEVEL, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations des intéressés à la mairie d'Avrigny aux jours et heures suivants :

- Vendredi 10 février 2012 de 16h30 à 19h30 ;
- Samedi 18 février 2012 de 9h00 à 12h00 ;
- Vendredi 24 février 2012 de 16h30 à 19h30 ;
- Samedi 3 mars 2012 de 9h00 à 12h00 ;
- Lundi 12 mars 2012 de 15h30 à 18h30.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, à la mairie d'Avrigny, et sur le site internet de la préfecture de l'Oise.